

- Règlement des Foulées de la Rouge Flamande 2025-

Article 1 - ORGANISATION

Les Foulées de la Rouge Flamande se déroulent tous les ans, elles sont organisées par l'association : « Les Foulées de la Rouge Flamande, je cours à Bergues », avec l'aide de la municipalité de Bergues, ainsi que de nombreux bénévoles et avec le soutien financier d'une vingtaine de partenaires.

Article 2 - EPREUVES

Les Foulées de la Rouge Flamande regroupent 4 épreuves :

9h30 : 2,300 km -Benjamins(es) 2013 et 2014 et Minimes 2011 et 2012 - tarif : gratuit (2 € le samedi)

9h55 : 5,470 km - la course du Beffroi : Cadets 2009 et 2010 à Masters - tarif : 6 € (10 € le samedi)

10h40 : 10,940 km - La Rouge Flamande : Cadets 2009 et 2010 à Masters - tarif : 8 € (10 € le samedi)

10h45 : 0,990 km - pour les Poussins(es) 2015 et 2016 et Eveil Athlétique 2017 et après, sans chronométrage ni classement à l'arrivée- tarif : gratuit (2 € le samedi)

Un athlète ne peut pas participer à deux courses (5,470 et 10,740 km) le même jour.

Article 3 - LICENCE OU ATTESTATION DU PPS :

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;

--pour les majeurs non licenciés, joindre une copie de l'attestation de PPS (Parcours de Prévention Santé), valide le jour de la course, téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr>. ATTENTION, la présentation du PPS sur le téléphone n'est pas valable ;

- Pour les mineurs, joindre une copie de l'autorisation parentale stipulant avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé ministériel ou à défaut un certificat médical d'absence de **contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de 6 mois**.

Les participants étrangers doivent également présenter un PPS pour leur participation ;

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Article 4 - INSCRIPTION :

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site de l'association (<https://larougeflamande.wordpress.com>).

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au jeudi 9 octobre minuit sur [la-rouge-flamande.adeorun.com](https://larougeflamande.adeorun.com)

Les inscriptions par courrier sont possibles jusqu'au mardi 7 octobre 2025 (cachet de la poste faisant foi). Une copie de l'attestation de PPS ou de la licence devront être joints à l'inscription par courrier (de préférence) ou présentés au retrait du dossard (exceptionnellement).

Inscriptions sur place le samedi 11 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 dans la salle Looten rue Léon Claeys à Bergues (+2 ou 4 €)

La SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE (ou du représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de l'athlète et la non-possibilité de réclamer une récompense.

Pas d'inscription sur place le jour de la course, sur aucune des épreuves.

Article 5 – LIMITE HORAIRE :

Le temps maximum alloué pour la course des 10,940 km est de 1h40mn.

Passé ce délai, le dossard pourra être retiré par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Article 6 - RETRACTATION :

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Article 7 – RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards se fera le samedi de 14h 00 à 17h00 dans la salle Looten rue Léon Claeys ainsi que le dimanche matin au minimum 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il vous faudra présenter la licence ou la copie du PPS (voir article 3). Cession de dossard : aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée (et exclue du Challenge 2026).

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 8 - JURY :

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA. Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales (jusqu'à 30 mn après l'affichage). Leurs décisions sont sans appel. Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 9 - CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce accrochée à la chaussure. Cette puce devra obligatoirement être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la course.

Article 10 - PARCOURS :

Pour le 10,940 km le parcours comprend 2 tours de 5470 m. Le kilométrage sera indiqué tous les km. Les bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours. Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie. Le ravitaillement pour le 10,940 km adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Article 11 - HANDISPORTS :

Seules des « Joelettes », en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer avec un départ au dernier rang des coureurs.

Article 12 –DOUCHES :

Des douches sont disponibles salle Drapie rue Dezitter. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés dans les douches.

Article 13 - ASSURANCES :

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF NORD-PDC BP 10002 VENDIN-LE-VIEIL CEDEX.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 14 – LES SECOURS :

L'assistance médicale est confiée par contrat à des Secouristes FFSS de Gravelines. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tout point du parcours, grâce aux moyens radios placés près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

Article 15 – CLASSEMENT / RECOMPENSES :

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : <https://larougeflamande.wordpress.com>

5,470 km : récompenses au scratch (les 5 premiers H et 3 premières F), ainsi que les 3 premiers cadets et juniors (H et F). **10,9 40 km** : récompenses au scratch (les dix premiers H et 5 premières F) et par catégories (le 1^{er} CA, JU, ES, SE ou M0, M1 ou M2, M3 ou M4, M5 ou M6, M7 ou M8).

La présence de l'athlète à la cérémonie de remise des récompenses est obligatoire pour retirer son lot ou sa prime.

Article 16 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 17 – ANNULATION / NEUTRALISATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 18 – DROIT D'IMAGE :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 19– CNIL :

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (<http://larougeflamande.fr>) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Article 20 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de la Rouge Flamande vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Mise à jour du 18 juin 2025